

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

DELIBERATION N°2014-48

OBJET : Statuts de l'université de Tours.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 20 voix pour et 2 contre les statuts.

Fait à Tours, le 8 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT